



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 avril 2016

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                      Jean-Pierre GANTNER, adjoint  
                      Véronique RUDAZ, adjointe

Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusé : ARN Thierry

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016
2. Présentation des comptes de fonctionnement 2015
3. Droit d'opposition aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG
4. Transformation de la mairie : suivi
5. Fleurir le village : suivi
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers(ères) de leur présence. Il excuse Thierry Arn qui sera absent pour raisons professionnelles.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016

Après quelques corrections cosmétiques, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteur.

Arrivée de Marc Dupraz.

#### 2. Présentation des comptes de fonctionnement 2015

La secrétaire-comptable, Catherine Koumrouyan, présente en détail les tableaux et les comptes relatifs à l'exercice 2015. Durant la revue des comptes de fonctionnement, il apparait une différence manifeste de charges dans le compte 34.365 qui provient du fait que la subvention pour le club de football n'a pas



été réclamée par le club. Aussi, il est à prévoir qu'elle devra être payée sur l'exercice 2016 qui présentera, en conséquence, un excédent de charges sur le même compte.

Le maire souhaite par ailleurs rendre attentif au fait que, malgré la baisse de revenus fiscaux, le résultat de fonctionnement est toujours positif grâce à l'augmentation des revenus locatifs qui constituent aujourd'hui un apport important de rentrées financières.

Hubert Dethurens rappelle au président de la commission des finances, Stéphane Grobety, que cette dernière peut se réunir si elle l'estime nécessaire, et que les comptes sont à sa disposition.

### 3. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG

Le conseil municipal ne s'oppose pas à la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 28 octobre 2015 relatif à la participation du Fonds intercommunal au financement du dossier « Dépasser les bornes ».

### 4. Transformation de la mairie : suivi

Ayant été très satisfait des travaux de construction réalisés par l'entreprise Guillet Constructions Générales, le maire indique qu'un rendez-vous est prévu dans la semaine avec son directeur afin de discuter de l'intérêt de l'entreprise à travailler sur ce nouveau projet.

Le cas échéant, l'architecte, dont le dossier aura été choisi par le conseil, aura pour unique mandat la réalisation des plans et budgets. Par contre, il ne sera pas impliqué dans le suivi de la réalisation. Cette manière de procéder sera clairement décrite dans le futur courrier aux architectes intéressés à présenter un projet.

Le conseil donne son assentiment à cette procédure arguant de cette excellente expérience avec l'entreprise Guillet.

Hubert Dethurens doit encore se renseigner sur les conditions de réalisation des soumissions pour effectuer les travaux. En effet, considérant la taille réduite du projet, il souhaite éviter le dépôt d'une AIMP (marché public) et opter plutôt pour une sélection parmi un choix de 4 entreprises (procédure sur invitation). Le maire se dit prêt à assumer cette décision, même si les montants des travaux dépassent les seuils prévus.

### 5. Fleurir le village

Bradley Stillwagon résume le rapport de la commission des parcs et promenade qui s'est réunie lundi 11 avril pour discuter des points suivants :



- réfection des jeux dans les deux parcs de jeux (école et en face de la mairie) ;
- création d'une ouverture entre le parking et la place de jeux en face de la mairie ;
- création d'un abri au-dessus du terrain de pétanque ou dans l'aire de jeux en face de la mairie.

Il relève que les jeux pour enfants sont très onéreux et qu'il est difficile d'en estimer le coût définitif avec l'installation. Toutefois, il pourrait être envisagé de réaliser cela sur deux années, ce qui semble un investissement utile considérant le mauvais état de ces jeux.

Concernant le couvert envisagé, il est confirmé qu'il s'agirait de réaliser un couvert, en lieu et place de la table de ping-pong, pour y aménager un espace avec tables et bancs.

Andreea Capitanescu Benetti, qui n'a pas pu se joindre à la séance de commission, souhaite également une discussion sur une demande du groupe du marché, à savoir la création d'un couvert sur les places du parking attenantes au marché. Le président de la commission précise que cette question a également été débattue et que l'avis général était de s'orienter plutôt vers une infrastructure mobile (grande tente) qui pourrait être déployée si nécessaire.

Le conseil dans son ensemble semble peu convaincu par la réalisation d'une structure définitive, la trouvant peu esthétique et rationnelle sur un parking.

Revenant sur la réfection des jeux à l'école, Hubert Dethurens demande de temporiser cet achat car il souhaite d'abord voir s'ils ne seraient pas réparables en partie. Dominique Pascual donne quelques suggestions quant aux jeux qui lui paraissent plus appropriés et appréciés par les enfants.

La commission demande si les plots en béton le long du parc de jeux à l'école pourraient être enlevés. Le maire estime qu'ils sont utiles car ils empêchent le parcage ou l'empiètement de véhicules sur le gazon.

La commission requiert également que soient posés, dans les places de jeux, des panneaux rappelant le bon usage de ces jeux, en particulier les tranches d'âges adaptés à leur utilisation ainsi que la responsabilité de surveillance des parents. Hubert Dethurens souhaite au préalable vérifier dans quelle mesure la responsabilité communale pourrait néanmoins être engagée.

Bradley Stillwagon demande si des fleurs seront plantées dans les bacs après la floraison des actuelles tulipes. Le maire lui confirme que cela sera fait avant la journée des caves ouvertes.

Hubert Dethurens donne encore quelques informations et illustrations quant au projet de réaménagement de l'ilot central au carrefour route de l'Eaumorte / route de la Parraille avec des gabions. D'autres propositions sont encore à étudier (muret ?).



## 6. Communications de l'exécutif

- ❖ *Appartement à louer Vy-Neuve 3* : le tout-ménage aux habitants n'a pas reçu d'écho, aussi le dossier est passé à la régie.
- ❖ *Columbarium* : l'agrandissement du columbarium au cimetière sera réalisé à la fin de l'été pour un montant devisé à CHF 45'000.-.
- ❖ *TPG* : le maire et Jean-Pierre Gantner ont participé à des séances durant lesquelles les TPG ont présenté un nouveau tracé pour les lignes de bus dans la Champagne. Hubert Dethurens relate que ces changements sont motivés, d'une part, par le fait que les TPG doivent réaliser des économies et, d'autre part, la volonté de Bernex de diminuer le nombre de bus qui traversent le village. Jean-Pierre Gantner résume les options présentées (fréquence ramenée à 30 minutes, nouveau tracé du L qui deviendrait J, terminus au P+R Bernex, prolongation du bus scolaire aux Esserts pour les collégiens). Ce programme serait mis en place pour deux ans depuis décembre 2016, puis de nouveaux changements auront lieu lorsque l'extension du tram 14 sera terminée.

## 7. Divers

Pas de divers.

## 8. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale